

Charte de l'association



Notre association est une initiative citoyenne apolitique qui aspire à développer des solutions concrètes, adaptées à nos vallées dans une dynamique de transition environnementale, économique et sociale. L'association souhaite œuvrer pour un avenir durable, équilibré et harmonieux.

Article 0 : Objectif de la charte

La charte a pour but de préciser les valeurs, objectifs et principes de fonctionnement général de l'association.

Article 1 : Valeurs et objectifs

- **Durabilité environnementale** : encourager la préservation de la biodiversité et des paysages, promouvoir des pratiques de gestion durable des ressources naturelles.
- **Cohésion sociale** : Renforcer le tissu communautaire en encourageant la solidarité, l'échange de savoirs et l'inclusion.
- **Économie locale et circulaire** : Dynamiser l'économie locale par la valorisation des productions et des savoir-faire locaux ; promouvoir une économie circulaire.
- **Éducation, Sensibilisation** : Sensibiliser les habitants et visiteurs à l'importance de la transition environnementale, économique et sociale, en proposant des activités éducatives, de réflexion collective et de découverte.

Article 2 : Principes d'Action

1 Coopération : Encourager la collaboration entre les habitants, les associations, les entreprises, institutions et administrations locales.

2 Action et Innovation : Développer et mettre en place des projets en lien avec la transition environnementale, économique et sociale. Soutenir les initiatives et les pratiques innovantes en matière de développement durable.

3 Transparence et Responsabilité : Assurer une gestion transparente et responsable des projets et des ressources.

4 Participation : Veiller à ce que le processus de transition soit inclusif, offrant à tous les membres de la communauté la possibilité de participer activement.

5 Partage d'information :

- informer les membres des avancées, réalisations etc... de l'association.
- partager avec le grand public des informations en lien avec la transition et la résilience, en utilisant différents supports : publications, conférences, débats etc...

Article 3 : Engagement des membres

Chaque adhérent de l'association s'engage à :

- Respecter la Charte.
- Apporter sa contribution aux activités, aux réflexions et aux événements organisés par l'association.
- Partager les connaissances, ressources et compétences.
- Promouvoir la solidarité et l'inclusion.
- Ne pas utiliser les actions et/ou le nom de l'association pour des intérêts personnels ou privés et/ou à des fins politiques.

En outre, chaque adhérent s'engage à être bienveillant, respectueux et courtois au sein de l'association.

Article 4 : organisation de l'association :

La coordination, la gestion de l'association sont assurées par le conseil d'administration.

En signant la présente charte, j'en accepte les termes.

Nom.....

Prénom

Date

Signature

*Ensemble, engageons-nous sur ce chemin de résilience, de solidarité et d'équilibre avec le Vivant,
pour nous-mêmes et pour les générations futures.*